



# LA POLITIQUE SPORTIVE DU CLUB

Mise à jour le 25 avril 2003

## SOMMAIRE

1 : CONTEXTE.

2 : LES PRINCIPES DE BASE.

3 : LES OBJECTIFS DU CLUB.

- Objectifs Généraux
- Objectifs Sportifs

4 : MOYENS ET RESSOURCES

A- La gestion des effectifs au sein du club

B- La formation des équipes  
La formation du joueur

C- Encadrement des équipes

- La commission technique
- L'entraînement
- Le managérat

D- Les officiels.

E- Le salarié.

F- Les moyens financiers

5 : L'ÉVALUATION

A Le dispositif

B Les critères

## LE CONTEXTE

Après avoir connu une période de fort développement dans les années 1990, le basket connaît actuellement une période de stabilité, marquée par l'émergence de nouveaux sports et par une moindre médiatisation. Cependant, la région des pays de Loire reste très dynamique, la création d'unions entre clubs et d'ententes entre équipes en constitue un témoignage.

Pour l'ASA BASKET, de manière spécifique, plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Le club recrute sur un secteur (Avrillé et Nord ouest du département) à fort potentiel jeune et riche en possibilités de zones d'habitation nouvelles.
- L'environnement du club sera également déterminant pour son développement - (résultats - ambiance - réputation). La situation actuelle est plutôt satisfaisante.
- Le club compte entre 250 et 300 adhérents répartis sur 25 équipes depuis bientôt 10 ans.
- Depuis 1997, l'équipe 1 masculine évolue au niveau National 3 ou Régional 1. Le club a engagé des équipes jeunes au niveau régional à partir de la catégorie minime.
- L'équipe senior 1 féminine et l'équipe 2 masculine évoluent également dans le championnat régional.
- Le club a en charge deux salariés, l'un « emploi-jeune » depuis septembre 1999, l'autre, entraîneur depuis 2000.
- Le club est dirigé par un conseil d'administration qui comprend 21 membres.

## LES PRINCIPES DE BASE

-Le club évolue dans le cadre associatif, ouvert à tous, sans discrimination sociale, raciale, politique ou religieuse.

-Il se situe dans le champ du sport amateur où l'activité est exercée à titre gratuit.

-Le fonctionnement doit être :

-Démocratique, les structures et la volonté des dirigeants, devant le permettre, avec le conseil d'administration qui est l'instance de décision, les commissions qui sont des forces de proposition et l'assemblée générale qui est l'instance fondatrice et élective.

-Sain et transparent dans les décisions, et donc de pouvoir en rendre compte.

-Réaliste dans sa gestion.

-Volontariste pour mettre en œuvre et faire aboutir son projet.

-L'évolution est pensée pour l'ensemble des équipes.

-La licence est un engagement pour l'ensemble de la saison qui oblige celui qui la signe au respect de plusieurs obligations :

- Participation à l'ensemble des matchs et entraînements
- Participation à l'encadrement des matchs à domicile pour l'arbitrage et la tenue de la feuille de marque (4fois dans la saison)
- Participation à l'assemblée générale

## LES OBJECTIFS DU CLUB.

### 1) OBJECTIFS GENERAUX

1. Favoriser l'épanouissement individuel et collectif dans la pratique du basket, en s'appuyant sur les effectifs et l'encadrement actuel du club.
2. Respecter et faire respecter les règles du fair-play et de bonne conduite dans et autour des compétitions.
3. Permettre le développement d'une ambiance saine et amicale, dans laquelle le respect mutuel côtoie la convivialité, de telle sorte que chacun se sente à l'aise au club.
4. Chaque membre de la section doit pouvoir s'investir selon ses disponibilités et ses compétences dans une responsabilité précise au sein du club. (CA, commissions, encadrement, animation, etc...)
5. Recruter, accueillir et intégrer de nouveaux bénévoles chaque année au sein du club. Pour cela, créer une nouvelle commission au sein du CA.

### 2) OBJECTIFS SPORTIFS

#### **I. Rappel**

Ils sont fixés dans le respect des règles et principes énoncés ci-dessus.

L'engagement sportif est pris pour un an, le respect de cet engagement est une condition indispensable au bon fonctionnement de l'équipe. Chaque joueur doit adhérer à cet engagement moral, quels que soient les événements au cours de la saison sportive.

Chaque joueur doit pouvoir prendre sa place dans le club quel que soit son niveau de pratique (compétition / loisir) et son degré de motivation, dans le respect des objectifs de l'équipe.

#### **II. Equipes de jeunes :**

##### **A. mini-poussins à Benjamins**

1. Initier et former les joueurs au basket comme sport d'équipe.
2. Engager les débutants en compétition seulement après une période d'apprentissage d'une demie saison ou d'une saison entière, en école de basket ou en entraînements réguliers.
3. La compétition constitue un support parmi d'autres pour la progression des jeunes.
4. Engager au niveau benjamins, en masculins et féminines une équipe au meilleur niveau départemental.

- B. Minimes à Cadets :**
1. Engager la meilleure équipe de chaque catégorie au niveau régional, ou au meilleur niveau départemental.
  2. Lorsqu'il y a plusieurs équipes dans la même catégorie, proposer au minimum deux niveaux d'engagement différents pour la compétition.
  3. Choisir le niveau d'engagement en compétition en fonction du potentiel de l'équipe, du niveau d'encadrement, et de l'accompagnement des parents.

### **III. Equipes Seniors**

Définir en début de saison, les objectifs de progression de l'équipe et des joueurs sur les plans collectif, technique, physique et mental.

**Seniors 1 Masculins :** Le maintien en nationale III ou en régionale I.

**Senior 1 Féminines :** Le maintien au plus haut niveau régional.

**Equipes 2 Féminine et Masculine :** Elles sont les « réserves » des équipes fanions Elles devront accéder au niveau le plus proche possible de l'équipe I.

**Equipes 3 masculine et féminine :** 1. Evoluer au plus haut niveau départemental pour l'équipe masculine.

2. Créer une 3<sup>ème</sup> équipe féminine avant 2005.

3. Les équipes III doivent favoriser le passage des cadets en seniors.

**Autres Equipes Seniors :** 1. Maintenir et développer la cohésion de l'équipe.

2. Chercher à progresser lorsque c'est encore possible !

3. Viser le meilleur classement sans être utopiste.

**Equipes vétérans (loisirs-détente) :** 1. Obtenir un investissement et une qualité de jeu aussi importants dans les deux premières mi-temps que dans la troisième.

## MOYENS ET RESSOURCES.

### **La gestion des effectifs**

Les inscriptions au club sont soumises à une régulation en fonction de nos possibilités d'accueil. (Infrastructures et encadrement)

Elles sont donc :

- soit limitées. Le club se dote de critères pour accepter les inscriptions.
- soit encouragées et recherchées si les effectifs sont insuffisants

Les licenciés du club sont prioritaires pour une nouvelle inscription jusqu'au 30 juin de l'année en cours.

Le recrutement doit être limité de préférence aux équipes Seniors 1 et cadets évoluant en région. Il se réalise sous l'autorité d'une commission recrutement désignée par le conseil

d'administration qui a en charge son organisation, la définition des critères et des processus de prise de décision.

La mise en place d'entente pour l'engagement d'une ou plusieurs équipes avec d'autres clubs est une possibilité à ne pas négliger.

L'analyse prévisionnelle des effectifs se réalise un mois avant la fin du championnat par l'administration d'un questionnaire de souhaits, et par une projection du nombre d'équipes à engager l'année suivante.

Le secrétariat doit être informé de tout mouvement des effectifs, et en particulier des mutations.

### **B- La formation des équipes et du joueur.**

La formation et notamment celle des jeunes doit être la priorité au sein du club pour favoriser l'épanouissement, la progression et l'esprit collectif. Cela passe obligatoirement par l'implication et la compétence de nos formateurs. Dans ce sens, la compétition ne doit pas être une fin en soi mais un moyen de progresser.

L'objectif est d'assurer la totalité des entraînements par les licenciés du Club dans un souci de continuité.

La composition d'équipes de niveau équilibré est souhaitable, pour que chaque jeune sente le rôle qu'il a à tenir dans l'équipe, et puisse bénéficier d'un temps de jeu suffisant pour progresser.

- 1) Pour les catégories Mini poussin(e) s à Benjamin(e) s, nous devons axer nos efforts sur :
  - la découverte du basket.
  - l'apprentissage des fondamentaux.
  - l'orientation progressive des jeunes à l'intérieur du collectif. Le basket étant d'abord un sport d'équipe.

L'école de basket doit être le vivier du club. Afin de répondre à cet objectif, le club doit entreprendre la labellisation de son école de basket auprès de la Fédération. Ce qui demande de répondre aux exigences du cahier des charges.

- 2) Pour les catégories de Minimes à Seniors.

L'épanouissement, le respect de l'individu, la notion d'équipe doivent rester une orientation constante. La composition des équipes, l'entraînement, la compétition, la spécialisation par poste, doivent contribuer à la progression collective et individuelle.

Le perfectionnement individuel peut être proposé à chaque joueur dans le cadre d'un contrat entre l'entraîneur et le joueur.

Chaque joueur doit être capable d'arbitrer la catégorie en dessous de laquelle il évolue.

## **C- L'encadrement des équipes**

L'encadrement des équipes est sous la responsabilité de la commission technique. Cette commission tient un rôle majeur dans le club. Elle doit s'attacher à créer une véritable dynamique au niveau des cadres techniques et améliorer ses compétences afin de faire progresser, au niveau de la qualité de jeu, l'ensemble des équipes. (Document consultable sur demande)

Des objectifs de qualité et de résultats sont demandés à nos entraîneurs et arbitres réunis à cet effet au début, à la moitié et à la fin de saison.

Il serait souhaitable que le club soit représenté auprès du comité départemental, (commission technique et commission des arbitres et marqueurs, chronométreurs).

La commission doit également s'intéresser au secteur scolaire, aux actions menées par les municipalités et la direction départementale de Jeunesse et Sport ;

### **Entraînements :**

Nos principes sont définis, notre document (« Le guide de l'entraîneur ») par catégories est établi, nous sommes capables pour chaque tranche d'âge de définir le profil de nos entraîneurs.

En fonction des objectifs nous pouvons déterminer les connaissances et les acquis nécessaires pour assurer les entraînements et définir nos besoins en animateur, initiateur ou entraîneur jeune/junior et au-dessus.

Afin de former de jeunes entraîneurs, des binômes constitués d'un entraîneur confirmé (parrain) et d'un entraîneur débutant seront créés. Ces parrainages se dérouleront sur une période minimum d'un an.

### **Le managéral**

Le bon fonctionnement d'une équipe est lié aux relations développées par l'entraîneur, le manager et le responsable d'équipe.

Chaque équipe a un responsable d'équipe qui s'occupe du domaine administratif (déplacements, informations, relations avec les parents et avec les dirigeants du club), le manager s'occupe du domaine sportif pendant la compétition. (Échauffement, conseils, tactiques, pendant toute la durée du match)

Le managéral doit être confié en priorité à des joueurs ou anciens joueurs. Les non-basketteurs (essentiellement les parents de jeunes) ayant acquis expérience et

connaissance du jeu peuvent également assurer cette fonction. Jusqu'en benjamins, une bonne assimilation des règles de base, une capacité à gérer le temps de jeu et un bon sens de la communication sont nécessaires. A partir des minimes, le managérat demande en plus une bonne connaissance des règles, associé à un bon sens tactique. Au-delà, la capacité à faire appliquer les systèmes de jeu d'attaque et défense devient une obligation.

#### **D- Officiels et OTM**

Sans arbitre, l'évolution d'un club est impossible.

C'est un secteur prioritaire qui nous oblige à nous mobiliser. Le Club doit veiller à être en règle avec le statut de l'arbitrage qui fixe le niveau d'arbitrage des équipes en fonction du niveau de compétition ou elles évoluent. Pour y parvenir, nous avons retenu plusieurs axes prioritaires :

- Anticiper nos besoins en permanence et former des arbitres officiels et de club chaque saison.

- Intéresser les jeunes à l'arbitrage, au marquage, et chronométrage le plus tôt possible (entraînement, stages, jeux, concours...)

- Pérenniser l'école d'arbitrage chaque saison par l'intermédiaire de la commission arbitrage.

- Organiser des parrainages pour accompagner les nouveaux jeunes arbitres officiels lors de déplacements.

- Fidéliser en créant un véritable groupe d'arbitres attachés au club.

- Désigner des arbitres, Marqueurs et Chronométrateurs sur les matchs à domicile.

La mise en place d'un suivi qualitatif des licenciés permettra de désigner les officiels arbitres, marqueurs - chronométrateurs, en fonction de leur âge, de leur catégorie et de leur niveau des matchs.

La formation à l'arbitrage doit utiliser tous les moyens à sa disposition : stages organisés par la fédération et par le club, parrainage, exemplarité du comportement et respect de l'arbitre sur et autour du terrain.

Les changements de règles survenant chaque saison seront consignés dans un document de référence, consultable sur demande et à la disposition des encadrants.

#### **E - Le salarié**

Depuis septembre 1999, grâce au dispositif « emploi-jeune » mis en place par l'État, le club a en charge un salarié à temps partiel qui effectue environ 950 heures par an. Le poste a été occupé par 2 personnes sur deux périodes de 2 ans, en partenariat avec 2 autres associations, la SVS Basket La Meignanne (300 heures) et la Maison des jeunes et de la culture d'Avrillé. (450 heures)



Ces principales missions au sein du club consistent à :

Coordonner la commission entraîneurs :

Recherche d'entraîneurs

Mise en place des emplois du temps

Gestion du matériel

Formation interne des entraîneurs

Préparer et encadrer les entraînements

Créer et Organiser des manifestations.

L'arrivée d'un salarié au sein de l'association a provoqué des effets positifs tels que la création de manifestations ( Stage de Pâques, Tournoi Franco Espagnol) mais a également contribué à une diminution du bénévolat pour l'encadrement des entraînements de jeunes.

Les objectifs et missions prioritaires pour les années à venir sont les suivants:

Obtenir la labellisation de l'école de basket

Pérenniser le fonctionnement de l'école d'arbitrage

Recruter de nouveaux entraîneurs au sein du club

Renforcer les liens et la communication

Poursuivre l'animation des entraînements et des manifestations

## **F - Les moyens financiers**

L'enthousiasme et la bonne volonté des licenciés et bénévoles ne suffisent pas pour mener à bien un projet club.

Le club doit avoir les moyens financiers de ses projets et de ses objectifs.

Les ressources financières peuvent être de plusieurs ordres :

- les cotisations
- les subventions
- les recettes de manifestations
- le partenariat (parrainage et mécénat)
- les dons

La cotisation marque l'engagement du licencié à la vie du club et doit être réglé au début de chaque saison sportive.

Les subventions de fonctionnement sont sollicitées auprès de la commune, des instances départementales et régionales, et auprès de Jeunesse et Sports.

Les cotisations et les subventions ne peuvent à elles seules financer les besoins budgétaires du club. Le « partenariat entreprises » permet d'intégrer le tissu économique local à la vie du club. Avec les « manifestations » ce sont deux sources de financement complémentaire indispensables. Le club a mis en place des commissions pour œuvrer en ce sens.

Pour chaque saison sportive, un budget détaillé et équilibré est établi prenant en compte les besoins nécessaires aux projets et engagements du club. Il doit être construit en concertation avec les commissions ayant des impacts budgétaires.

Tout projet de manifestations doit faire l'objet d'un budget prévisionnel équilibré.

Les principes de prudence et de réalisme doivent être de règle :

- éviter de surévaluer les possibilités financières
- maîtriser les charges en fonction des recettes possibles.

#### **G- Dispositif et critères d'évaluation.**

Trois dispositifs sont mis en place afin d'évaluer l'évolution de l'association :

**Un dispositif annuel** déterminera si les objectifs définis sont atteints en fin de saison : Résultats, Fonctionnement du club (équipe, entraînement), Ambiance (convivialité), Instances (CA, Bureau, commissions), Relations extérieurs (municipalité, Comité,)

**Un dispositif intermédiaire** interviendra au cours de la saison afin de réguler les objectifs et prendre des mesures si nécessaire avant la fin de saison.

**Un dispositif sur les responsabilités effectives**, permettra de se rendre compte de l'évolution des prises de responsabilités de la part des licenciés au sein du club et des ses instances. (Assemblée Générale, Bureau, Conseil d'administration, Commissions, Officiels, Entraîneurs, Manager, Responsable d'équipes...)

Des critères d'évaluation et leurs indicateurs devront être définis tels que le nombre de fautes techniques, de fautes antisportives pour mesurer le respect des arbitres et la bonne conduite.